

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance		No SD SD-2023-5694
OBJET	Recommander au conseil de renouveler le mandat de 2 membres indépendants du Comité de vérification de la Ville de Laval		
No dossier(s) interne(s) : SG-3000-05 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-11-22 Date CM souhaitée : 2023-12-05			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2021-01-12 No résolutionCM-20210112-21 ObjetRENOUVELLEMENT - MEMBRES - COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA VILLE DE LAVAL Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis APPUYÉ PAR : Yannick Langlois et résolu à l'unanimité: de renouveler le mandat de MM. Yves Gauthier et Christophe Hervier à titre de membres du Comité de vérification de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable. ADOPTÉ (SD-2020-5760)			
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le Comité de vérification de la Ville de Laval est composé de 6 membres, dont 4 membres du conseil municipal et 2 membres indépendants qui, ensemble, ont une compétence particulière en audit des états financiers ainsi qu'en audit de performance; ATTENDU QUE le terme des mandats des 2 membres indépendants, nommés par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif en 2021, arrivera à échéance le 12 janvier 2024; ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des 2 membres indépendants du Comité de vérification de la Ville de Laval; ATTENDU QUE ces 2 membres ont fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2018; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution des 2 membres indépendants ainsi que les statistiques de leur assiduité aux réunions du Comité de vérification de la Ville de Laval depuis le début de leur mandat et que celles-ci sont excellentes; ATTENDU QUE le Secrétariat a eu l'occasion de discuter avec ces membres et qu'ils ont confirmé leur intérêt à renouveler leur mandat pour un nouveau terme de 3 ans; ATTENDU QUE le Secrétariat n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de ces membres; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement du mandat de Yves Gauthier et Christophe Hervier à titre de membres indépendants au sein du Comité de vérification de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable.			
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS			
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS			
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS			
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS			

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-5694
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler le mandat de Yves Gauthier et Christophe Hervier à titre de membres indépendants au sein du Comité de vérification de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable.		